

Comité de pilotage

Prévention des risques auditifs en Champagne-Ardenne

7 avril 2017 – Châlons-en-Champagne

ORDRE DU JOUR

- Bilan des actions menées en 2016
- Actions en cours et avancement du projet 2017
- Point d'étape sur l'élaboration de la fiche-action "Risques auditifs" du PRSE3 2018-2021
- Perspectives en regard de la réforme territoriale

PRESENTS

- ANTOINE Philippe, DT ARS de l'Aube - SE
- GRAN-AYMERICH Laure, DT ARS de l'Aube - SE
- GAMBINI Tiphaine, Chargée de mission, Service Santé - Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Conseil régional Grand Est
- LEGOUIX Patrick, Président, Polca
- MONIOT Stéphanie, ARS Grand Est, DSP-PSE
- PRUNIER Anne-Laure, Coordinatrice du Pôle prévention, Polca

SOMMAIRE

A/ Introduction_	3
B/ Projet 2017_	3
I. Point sur les subventions	3
II. Nouvelle action 2017 : ateliers MP3	4
III. Appel à projets Risques auditifs	4
IV. Points divers	5
C/ Construction du projet 2018-2021_	6
I. Elaboration du PRSE3	6
II. Echanges entre relais AGI-SON	7
D/ Bilan 2016_	7
E/ Actions à venir en Champagne-Ardenne à moyen terme_	7

A/ INTRODUCTION_

Patrick Legoux ayant des obligations qui l'empêchent d'assister à la réunion plus d'un heure, l'ordre du jour est pris en ordre inverse pour permettre d'aborder les questions prégnantes du projet 2017 et de la réforme territoriale en début de séance.

Le diaporama joint à ce compte-rendu a donc été réorganisé pour refléter la réalité de l'ordre des diapositives présentées au comité de pilotage.

B/ PROJET 2017_

I. POINT SUR LES SUBVENTIONS

Le document de projet 2017, soumis à l'ARS et au Conseil Régional en fin d'année 2016, dans le cadre des demandes de subventions pour l'année suivante, est distribué aux présents et joint à ce compte-rendu. Il propose de reconduire pour cette année les actions menées depuis 3 ans, en précisant les objectifs chiffrés, et il liste les points de convergence entre les 3 territoires lorrain, alsacien et champardennais.

Ce document est amendé d'un document de budget prévisionnel revu depuis le dépôt du dossier, au regard des éléments communiqués oralement à Anne-Laure en début d'année concernant les montants probables d'aides attribués :

- 15 000 euros pour le Conseil Régional Grand Est (sur les 20 000 demandés)
- 42 000 euros pour l'ARS (40 000 demandés au départ)

Le Polca étant dans une situation de trésorerie difficile, ses représentants interrogent la Région et l'ARS sur l'état d'avancement de leurs demandes de subvention et/ou sur les délais de versement des sommes attribuées, l'année étant déjà bien entamée et plusieurs actions ayant déjà été engagées ou menées à bien.

- Pour la Région, Tiphaine Gambini précise que le vote a eu lieu et que la subvention est actée. La notification devrait arriver prochainement, elle se renseigne pour être en mesure de préciser les délais et modalités de versement au plus vite.
- Pour l'ARS, la convention ayant été finalisée et communiquée au Polca la veille par email, les 3 exemplaires sont signés par le Président. Le document sera transmis en début de semaine prochaine au service approprié et traité au plus vite, pour un versement intégral de la subvention dans la foulée.

Patrick Legoux souligne que, conformément au souhait exprimé par les co-financeurs de la mise en oeuvre d'un projet prévention des risques auditifs commun pour le Grand Est, en accord avec les acteurs du territoire, le Polca a élaboré son budget 2017 en redéfinissant - à moyens constants - les missions d'Anne-Laure Prunier pour lui permettre d'en assurer une coordination de préfiguration. Ce projet impliquait notamment une évolution de son temps de travail, passé de 30 à 35 heures par semaine au 1er janvier 2017.

Si la diminution de la subvention du Conseil Régional finalement accordée a pu être compensée par une augmentation du montant accordé par l'ARS, ainsi que par la possibilité de consommer une partie des fonds initialement fléchés sur l'appel à projets, il convient de s'interroger sur une juste répartition des moyens régionaux au regard du volume d'actions réalisées, ainsi que sur l'homogénéisation méthodologique et la priorisation des objectifs opérationnels, tout en considérant les besoins en

ressources humaines nécessaires sur chacun des anciens territoires régionaux (voir page 6 – Construction du projet 2018-2021).

II. NOUVELLE ACTION 2017 : ATELIERS MP3

Les différents points du projet de l'année sont rapidement passés en revue. Anne-Laure détaille en particulier le nouveau dispositif d'ateliers en classe, dits « ateliers mp3 ». Cette action implique la venue d'un jeune ingénieur du son marnais (Antoine BRUNEAU) dans des classes de collèges ou lycées champardennais, pour une rencontre/conférence interactive d'une heure sur le son, l'oreille, les risques auditifs, et les pratiques des jeunes concernant l'écoute nomade, avec des conseils sur les formats de fichiers musicaux téléchargés et la qualité des casques utilisés. Il s'agit d'une reproduction de l'action menée depuis 3 ans en Alsace par musiquesactuelles.net avec un ingénieur du son local.

A ce jour l'action a été menée à deux occasions dans la Marne :

- En décembre, venue de l'intervenant alsacien pour 5 heures dans un collège de Châlons-en-Champagne. Anne-Laure et Antoine Bruneau ont assisté à deux séances.
- En mars, 5 interventions « test » d'Antoine Bruneau dans un collège de Reims qui n'avait pu assister aux séances Peace&Lobe cette année. Il s'agit du collège Université (où se trouve la section « CHAM » / spécialité musique), qui a monté pour l'occasion un EPI (Enseignement Pratiques Interdisciplinaire) sur le son, l'oreille, la musique et les risques auditifs pour tous ses élèves de 4ème.

L'expérience est très concluante puisque l'intervenant s'est fortement investi dans la préparation de l'action. Il s'est montré tout à fait à la hauteur de la tâche, les enseignants se déclarant pleinement satisfaits du dispositif. Les élèves ont rempli un questionnaire de satisfaction court qui sera dépouillé prochainement et donnera lieu à une synthèse écrite qui sera communiquée au comité de pilotage dans les plus brefs délais.

Une discussion a lieu sur l'opportunité de développer un outil interactif permettant à ses utilisateurs de tester 3 ou 4 modèles de casques courants de grandes marques. L'ARS souligne qu'il est important, dans le cadre d'une action financée par des subventions publiques, de ne pas citer de marques précises. Anne-Laure précise que pour l'instant les deux intervenants alsaciens et marnais le font, car c'est très parlant pour les jeunes de citer les marques à la mode. Pour pallier à ce problème, il est proposé que les intervenants remplacent les marques citées jusqu'à présent dans les ateliers par des lettres (« casque X, Y, Z... »), en précisant une gamme de prix pour chaque catégorie.

III. APPEL A PROJETS RISQUES AUDITIFS

La question de la reconduction de l'appel à projets du Polca est soulevée. Selon les discussions qui se sont tenues en amont oralement avec l'ARS, il a été convenu que celui-ci serait probablement suspendu en 2017, en attendant de voir ce qu'on construit pour le projet Grand Est 2018-2021.

Néanmoins, un projet fort soutenu depuis longtemps par l'ex-ARS Champagne-Ardenne et soutenu pendant les 3 années de l'appel à projets par le Polca est défendu par Anne-Laure : celui de l'association « Le son des choses », dans l'Aube. D'un coût annuel de 3000 euros, cette action permet à environ 500 écoliers, collégiens ou lycéens de l'agglomération troyenne de bénéficier d'ateliers tournants dans les établissements scolaires, animés par un audioprothésiste, un médiateur scientifique et un médiateur culturel. Ils abordent ainsi tous les aspects du son (patrimoine et environnement sonore, science du son et risques auditifs). La demande 2017 a déjà été déposée auprès du Polca depuis janvier et propose de reconduire l'action (dossier annexé à ce compte-rendu). Cette demande a fait l'objet de discussions orales avec l'Ars et justifie l'augmentation de la subvention attribuée au Polca en 2017 de 40000 (demande initiale) à 42000 euros (montant attribué). Le comité valide ce principe et sera sollicité

par email pour des commentaires ou remarques sur le projet déposé, avant la mise en place de la convention de partenariat 2017 entre « Le son des choses » et le Polca.

Par ailleurs, une discussion s'engage autour de deux autres gros projets soutenus en 2015 et 2016 dans le cadre de l'appel à projets :

- Projet Auditionsolidarité.org : il s'agit d'une association d'audioprothésistes musiciens qui ont arrêté leurs pratiques commerciales pour se consacrer à la prévention des risques auditifs dans les écoles de musique, en plus d'autres actions à caractère humanitaire en France et dans le tiers-monde. L'intervention en école de musique est plutôt bien faite, Anne-Laure y a assisté à Charleville en novembre. Un ancien audioprothésiste vient dans l'école ou le conservatoire et sensibilise tous les élèves, par petits groupes, ainsi que tous les enseignants (qui reçoivent tous un t-shirt à porter en cours et des affiches pour leurs salles). Ils peuvent également organiser une réunion spécifique pour les parents d'élèves avec l'accord de l'établissement. Dans le cadre de l'appel à projets du Polca ils sont venus en 2015-2016 à Reims, Charleville et Saint-Dizier. Ils ont également mené une action à Troyes grâce à des mécènes locaux. Pour 2017 leur dossier est prêt et ils proposent d'aller à Sedan (08), Saint Dizier (52) et Saint André les vergers (10). L'ARS propose de les mettre directement en relation avec eux pour voir si leur projet peut s'inscrire dans un autre dispositif d'aide régionale.
- Spectacle pour enfants « La soupe aux oreilles » : destiné aux enfants de 7 à 12 ans (niveau CE2 à 5ème), sur le temps scolaire et dans une salle de spectacle, cette comédie musicale aborde les thèmes de l'écoute, du sens de l'ouïe, de l'environnement sonore et des risques auditifs liés à la pratique musicale. Il est porté par la compagnie « Les passeurs d'ondes », membre d'AGI-SON. Le cout par séance est un problème soulevé par plusieurs partenaires, aussi bien chez nous que dans d'autres régions. En Alsace ils bénéficient d'une CPOM jusque fin 2017 pour 7 représentations par an (18000 euros/an). L'ARS précise qu'il semblerait qu'ils soient en retard sur ce planning, certaines des représentations de 2016 n'ayant pas eu lieu, faute de partenaire local acceptant de les recevoir, quand bien même le spectacle est déjà payé et malgré le fait que la compagnie se charge de tout l'administratif et de la production, y compris les réservations par les établissements scolaires, l'envoi de kits pédagogiques. Anne-Laure propose, comme cela a été fait en Champagne-Ardenne en 2015, de les mettre en relation avec le relai AGI-SON local (musiquesactuelles.net), qui connaît bien les acteurs de son territoire susceptibles de les recevoir, afin de faciliter l'organisation de la tournée 2017. L'ARS va également se renseigner sur la possibilité d'étendre le dispositif à tout le Grand Est pour cette dernière année de CPOM, afin de pouvoir peut être prévoir quelques séances en Lorraine et Champagne-Ardenne avec l'aide des relais AGI-SON.

IV. POINTS DIVERS

1/ Anne-Laure informe ses partenaires de la mise en place **d'un module de formation « Risques auditifs et musiques actuelles »** avec deux structures :

- la Ligue de l'Enseignement de la Marne, dans le cadre des journées de formation civique et citoyenne à destination des jeunes volontaires en service civique (module organisé le 30 mars dernier et reconduit probablement en novembre 2017)
- l'OFiRA (Organisme de formation de la fédération des MJC de la Marne) dans le cadre du diplôme d'animateurs BP-JEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), pour une ½ journée dédiée le 6 juin prochain.

2/ La communication aux collectivités locales (Villes, Département) a été lancée par le Polca depuis 15 jours pour les inciter à participer comme chaque année à la **campagne nationale « Mobily'son »**, portée par AGI-SON. Il s'agit de leur proposer de s'approprier les visuels et affiches libres de droits, créés par AGI-SON, pour informer le grand public et les scolaires, via un affichage dans les réseaux de transport, sur les dangers potentiels de l'écoute nomade. Les visuels renvoient vers le site internet



dédié, qui présente des témoignages, des quizz et des conseils. Un courrier est également en préparation pour le Président du Conseil Régional. Le Polca propose de cibler la campagne sur la période des mois de mai-juin.

3/ La journée de formation professionnelle « CCP Gestion sonore », organisée chaque année depuis 2014 par le Polca en partenariat avec le centre de formation REMCA-Formations (à la Cartonnerie de Reims), initialement prévue le 14 avril, a été repoussée au 29 juin pour permettre à plusieurs personnes intéressées de s'y inscrire. L'ARS intervient sur cette journée (une heure de module sur la législation).

4/ Plusieurs partenaires potentiels ont été approchés et semblent intéressés par le projet prévention du Polca :

- Le Conseil Départemental de la Marne est en train d'instruire notre dossier de demande de subvention pour 3000 euros en 2017
- La Mutualité Française va recevoir bientôt Anne-Laure pour échanger sur les pistes possibles de partenariat. C'est également devenu depuis peu le Responsable opérationnel de la fiche-projet 12 « Promouvoir la santé-environnement auprès du grand public et des populations sensibles » du futur Plan Régional Santé-Environnement 3 (PRSE3, cf plus loin), dans laquelle s'inscrit la fiche-action « Agir pour prévenir les risques auditifs chez les jeunes ».

C/ CONSTRUCTION DU PROJET 2018-2021_

I. ELABORATION DU PRSE3

Anne-Laure rappelle qu'elle participe depuis octobre dernier aux réunions de concertation pour l'écriture du futur PRSE3 (2018-2021). Elle a proposé les relais AGI-SON comme pilotes de l'action 12.1 « Agir pour prévenir les risques auditifs chez les jeunes » et envoie régulièrement au comité d'animation, par l'intermédiaire de Tiphaine Gambini du Conseil Régional, des propositions de contenu pour cette fiche. Globalement elle propose une reconduction des actions déjà menées sur les trois territoires, avec un glissement progressif vers une harmonisation des particularités de chacun, la mise en place d'une coordination générale Grand Est et une ouverture des projets vers les enfants de 6 à 12 ans et les parents d'enfants de moins de 6 ans.

Lors de la discussion plusieurs points manquants dans les sujets évoqués dans la fiche sont listés :

- Ajout de l'Université de Nancy dans les partenaires potentiels, suite à la sollicitation par le Polca et L'Autre canal d'un étudiant audioprothésiste en cours de DU Santé publique pour l'analyse des réponses récoltées auprès des élèves spectateurs du spectacle pédagogique concernant leurs comportements vis-à-vis de la musique
- Ajout d'un objectif de dépistage des troubles auditifs dans les établissements scolaires, via le prêt d'appareils par le Polca et l'Autre Canal, avec suivi des résultats obtenus (nombre d'élèves dépistés, nombre de traumatismes détectés)
- Ajout d'un objectif d'information sur les dangers de l'accumulation sonore, en particulier à l'attention des jeunes engagés dans les filières professionnelles souvent sources de nuisances



sonores (Lycées Professionnels, CFA, Lycées Agricoles...) – pour cet objectif envisager des partenaires supplémentaires (Médecine du travail, Carsat¹, DIRRECTE², CNIDEP³...)

Anne-Laure s'engage à amender en ce sens la fiche-action en cours de rédaction et à la transmettre à Tiphaine.

II. ECHANGES ENTRE RELAIS AGI-SON

La discussion se poursuit autour de la nécessité pour les 3 territoires du Grand Est, et leurs relais AGI-SON, de proposer un projet commun à la fin de l'année 2017, qui soit construit en corrélation avec les objectifs fixés par le PRSE3. Il s'agit d'un souhait exprimé par les co-financeurs, et de nouveau confirmé au cours de cette réunion.

Les présents s'accordent sur la nécessité de la mise en place d'une coordination générale qui portera le projet et s'assurera de sa bonne réalisation, avec un relai dans chaque territoire pour porter les opérations locales.

Patrick Legoux souligne que le Polca est prêt à endosser ce rôle et que des discussions en ce sens sont en cours, en particulier avec l'Alsace. Dans ce territoire les acteurs sont en train de se structurer sur un modèle calqué sur celui du Polca, avec une répartition des actions par Pôles. Les choses sont moins claires en Lorraine où il existe déjà un embryon de réseau de salles conventionnées en cours de construction, sur un modèle totalement différent.

Il est précisé qu'une rencontre va être provoquée au plus vite avec les parties prenantes des 3 territoires afin d'éclaircir les choses et de permettre la construction d'un unique projet de prévention des risques auditifs dans le Grand Est.

D/ BILAN 2016

Le document de bilan 2016 est remis aux participants mais n'est pas commenté faute de temps. Il est annexé à ce compte-rendu et pourra faire l'objet de questions ou remarques par voie dématérialisée si nécessaire.

E/ ACTIONS A VENIR EN CHAMPAGNE-ARDENNE A MOYEN TERME

Le tableau de suivi des actions à venir pour le 2nd trimestre 2016 est rapidement passé en revue.

Concernant le spectacle pédagogique, il est précisé qu'après discussions avec les membres du groupe, l'idée de proposer un modèle « réduit » du spectacle avec seulement 2 ou 3 artistes présents n'est pas plébiscitée et difficilement adaptable en l'état actuel du spectacle. Une proposition alternative, en cours d'étude, est d'acquérir un peu de matériel de sonorisation pour permettre au groupe d'être autonome dans son installation dans des salles non équipées (salles des fêtes, établissements scolaires). Le groupe prévoit de travailler cette version « bêta » du spectacle, plus légère techniquement, lors de la phase de reprise de création prévue en octobre 2017. Ces différents éléments seront également

¹ Organisme pour la retraite et la santé au travail, dépendant de la CPAM

² Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi

³ Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises

discutés en juin prochain lors de la réunion de bilan de saison du spectacle en présence des adhérents du Polca membres du groupe de travail dédié au projet.

Concernant les ateliers MP3, il est précisé que les deux premières expériences menées à Châlons et Reims ont été intégralement prises en charge par le Polca. A l'avenir, le modèle financier proposé est le suivant :

- Prise en charge des déplacements par le Polca pour permettre une équité de répartition territoriale de l'action
- Prise en charge de 2h d'intervention par établissement, toute heure supplémentaire étant facturée au coût réel (soit 70 euros/heure)

Cette proposition est approuvée par les membres du comité de pilotage présents.

Concernant les outils d'animation disponibles au prêt, Philippe de la DT de l'ARS de l'Aube rappelle qu'il dispose d'un grand sonomètre à affichage double (chiffres et panneau lumineux géant affichant une oreille verte/orange/rouge), disponible au prêt. Patrick se propose de l'installer sur certaines soirées du Festival Musiques d'ici et d'Ailleurs qu'il organise en Juillet à Châlons-en-Champagne. Anne-Laure va ajouter une ligne dédiée à cet outil dans son tableau de suivi des prêts pour penser à le proposer plus souvent aux établissements scolaires.